



Clermont-Ferrand, le 17 septembre 2026

À l'attention de Monsieur Florent Menegaux
Président de la Gérance du groupe Michelin

Objet : Hausse du prix des carburants - demande de mesures immédiates pour l'ensemble des salariés

Monsieur le Président,

La CGT Michelin souhaite une nouvelle fois vous alerter sur les conséquences de la forte hausse du prix des carburants pour l'ensemble des salariés du Groupe.

Agents, collaborateurs ou cadres, tous sont aujourd'hui confrontés à une augmentation considérable du coût de leurs déplacements entre leur domicile et leur lieu de travail. Pour celles et ceux qui habitent à plusieurs dizaines de kilomètres de leur site et qui ne disposent d'aucune solution alternative à la voiture, cette dépense représente désormais une part très importante de leur budget mensuel.

Se rendre à son travail ne doit pas devenir un luxe.

Cette situation est d'autant plus difficile à accepter que les salariés n'ont, pour beaucoup, aucune maîtrise sur leurs horaires, leur lieu de travail ou la distance qui sépare leur domicile de leur site d'affectation.

L'entreprise met régulièrement en avant le covoiturage. Cette solution peut être utile dans certaines situations et contribuer à réduire le nombre de véhicules en circulation. Mais elle ne peut constituer la seule réponse apportée aux salariés.

Le travail posté, les horaires décalés, les contraintes familiales, les changements d'équipe, les astreintes, les lieux d'habitation ou encore les impératifs professionnels rendent le covoiturage impossible pour une grande partie du personnel. Même lorsqu'il peut être organisé, il ne supprime pas le coût du déplacement : il ne fait qu'en répartir la charge entre plusieurs salariés.

Face à l'urgence de la situation, la CGT Michelin demande :

- **la mise en place d'une indemnité de transport bénéficiant à l'ensemble des salariés, agents, collaborateurs et cadres, sans distinction de statut, d'horaire ou de catégorie professionnelle ;**
- **la revalorisation immédiate et significative de l'indemnité de transport existante, dont le montant et les conditions d'attribution ne correspondent plus à la réalité du coût supporté par les salariés.**

Les règles internes Michelin prévoient déjà une indemnité de transport et son traitement dans les dispositifs de paie. Il ne s'agit donc pas de créer un mécanisme entièrement nouveau, mais de faire évoluer rapidement un dispositif existant, devenu insuffisant et trop restrictif.

La CGT Michelin demande l'ouverture immédiate d'une négociation afin de déterminer un montant réellement adapté à l'évolution du prix des carburants et de garantir une égalité de traitement entre tous les salariés du Groupe en France.

Cette indemnité devra constituer une aide réelle, visible sur la fiche de paie et bénéficier à tous les salariés contraints d'engager des frais pour venir travailler. Son attribution ne doit pas être limitée aux seuls salariés postés ni dépendre de leur statut professionnel.

Cette démarche ne constitue pas la première alerte de notre organisation.



SYNDICAT CGT MICHELIN

Clermont-Ferrand

La CGT Michelin avait déjà interpellé la direction par courrier sur les difficultés rencontrées par les salariés face à l'augmentation du coût de leurs déplacements. La réponse apportée par l'entreprise consistait principalement à mettre en avant le covoiturage.

Nous avons déjà expliqué que cette réponse était insuffisante et ne correspondait pas à la réalité vécue par une grande partie du personnel. Tous les salariés ne peuvent pas covoiturer et la promotion de ce dispositif ne dispense pas l'entreprise de prendre des mesures financières concrètes.

Plus récemment, lors de la réunion du Comité social et économique central des **8 et 9 septembre 2026**, la Coordination CGT Michelin a de nouveau alerté officiellement la direction, par une déclaration, sur l'augmentation du prix des carburants et les difficultés grandissantes rencontrées par les salariés pour se rendre au travail.

La direction a donc été alertée à plusieurs reprises. Pourtant, à ce jour, aucune mesure à la hauteur de la situation n'a été annoncée.

Par ailleurs, la CGT Michelin a déjà demandé qu'une réflexion soit engagée sur l'harmonisation des horaires de fin de journée des sites clermontois, afin de permettre notamment aux cadres et collaborateurs de quitter leur poste à partir de **16 h 20**, comme cela existe à Ladoux.

Cette demande vise à mieux répartir les sorties des différents sites et à limiter la congestion routière aux heures de pointe. Réduire le temps passé dans les embouteillages permettrait de diminuer la consommation inutile de carburant, les dépenses supportées par les salariés, la fatigue liée aux trajets ainsi que les émissions polluantes dans l'agglomération clermontoise.

Cette mesure organisationnelle peut contribuer à améliorer les conditions de déplacement, mais elle ne saurait remplacer la réponse financière attendue aujourd'hui.

Le coût des déplacements domicile-travail alimente une colère sociale de plus en plus forte. Dans le pays comme dans l'entreprise, les salariés expriment leur exaspération face à la dégradation continue de leur pouvoir d'achat. La réapparition de mobilisations se réclamant des « gilets jaunes » démontre que la question du prix des carburants reste particulièrement sensible.

Chez Michelin aussi, la colère monte. Les salariés ne comprendraient pas que le Groupe demeure sans réaction alors que leurs difficultés pour venir travailler ont déjà été portées à plusieurs reprises à la connaissance de la direction.

Il ne faut pas attendre que la situation devienne incontrôlable pour agir.

Michelin dispose des moyens nécessaires pour apporter une réponse concrète, rapide et équitable. La CGT Michelin vous demande donc d'intervenir personnellement afin qu'une négociation soit ouverte sans délai et que des mesures financières soient mises en œuvre pour l'ensemble des salariés.

Après plusieurs alertes restées sans réponse concrète, nous attendons désormais une réponse rapide, précise et à la hauteur de la situation.

Pour la CGT Michelin

Romain Baciak

Délégué syndical central